

La directrice des services départementaux de
l'Éducation nationale des Deux-Sèvres

à

Service des emplois et enseignants des écoles publiques
S3E

Affaire suivie par :
Stéphanie KOLLMANN
Aurélié DUNOT
Tél : 05 17 84 02 30
Mél : s3e-79@ac-poitiers.fr

Mesdames et messieurs les enseignants
des écoles publiques

S/C de mesdames et messieurs les Inspecteurs
chargés de circonscription

61 avenue de Limoges
CS 98661
79026 Niort Cedex

Niort, le 23 janvier 2023

Objet : Mouvement sur postes spécifiques des personnels enseignants du 1^{er} degré – Rentrée 2023

Références :

- Article 60 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse publiées au bulletin officiel spécial n°9 du 05/11/2021

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 introduit, dans la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des dispositions prévoyant l'élaboration de lignes directrices de gestion, afin de fixer notamment les orientations générales de la politique de mobilité de l'administration.

La présente note de service vise à préciser les règles et procédures relatives à l'organisation du mouvement des personnels enseignants du 1^{er} degré sur postes spécifiques au titre de 2023, conformément aux principes arrêtés dans les lignes directrices de gestion ministérielles.

Un poste à profil (PAP) est un poste spécifique correspondant à des **fonctions ou lieux d'affectation particuliers**.

Dans le cadre du **mouvement sur postes spécifiques**, la sélection des candidatures fait l'objet d'un traitement particulier : appel à candidatures par publication des **postes vacants** sur le site intranet, dépôt de candidature selon un calendrier précis et entretien devant un jury départemental.

Les personnels nommés à titre définitif sur un poste spécifique restent titulaires de celui-ci sauf s'ils décident de participer au mouvement.

Calendrier départemental :

La présente note de service, relative aux recrutements sur postes spécifiques, est mise en ligne sur l'intranet le **lundi 23 janvier 2023**.

A compter de cette publication, les candidats auront **jusqu'au mercredi 01 février 2023** pour procéder à l'envoi de leur dossier **complet, revêtu de l'avis de l'IEN de leur circonscription**, par courrier électronique :

pap-dsden79@ac-poitiers.fr

En cas de candidature multiple, un **dossier distinct** devra être envoyé pour chacun des postes sollicités.

La candidature à un poste spécifique peut être subordonnée à la détention d'un titre, diplôme ou certification. **Ces justificatifs devront être fournis lors de la demande de candidature. Aucune réclamation de pièces justificatives ne sera réalisée par le service.**

Seules les candidatures des personnels ayant déposé un **dossier complet** seront étudiées et feront l'objet d'une convocation. Celle-ci sera envoyée par **voie électronique**, sur la messagerie professionnelle académique, quelques jours avant le déroulement de l'entretien.

Des commissions se réuniront **du 20 février au 28 février 2023** afin de rencontrer les candidats et de dresser une liste des candidats remplissant les conditions.

Les affectations sont prononcées par la directrice académique, à titre définitif, sauf dans le cas où l'enseignant ne serait pas encore en possession du titre requis. Dans ce cas particulier, l'intéressé sera affecté à titre provisoire.

Je vous remercie de l'attention particulière portée au respect du calendrier et de la procédure décrits ci-dessus.

La directrice académique

Signé

Véronique GUGGIARI

Pièces jointes :

- Dossier de candidature à un poste à profil
- Liste des postes à profil vacants et leur implantation géographique
- Fiches de poste des postes à profils départementaux